

DISTRIBUTION

ACADIA

CONVENTION D'OUVERTURE DE COMPTE

Toutes les Sections Doivent Être Remplies

1289 NEWTON
BOUCHERVILLE, QC
J4B 5H2
TEL: 450-655-5100
FAX: 450-655-5102

Vendeur : _____

Date: _____

Nom Légal & Adresse:

Description De L'Entreprise:

Tel: _____ Fax: _____

Cell: _____

Date D'enregistrement ou Constitution: _____

De quelle façon préférez-vous recevoir vos factures :

Responsable Compte Payable: _____

Fax : _____ **OU**

Adresse Courriel : _____

Banque / Adresse

Propriétaire Unique

Partenariat

Société

Tel: _____ No Compte: _____

No TPS: _____

No TVQ: _____

Références

(3 fournisseurs principaux, adresses, téléphones)

(1) _____

(2) _____

(3) _____

Le demandeur est-il prêt à présenter des états financiers? Oui Non

Le demandeur est: Propriétaire du Bâtiment Locataire du Bâtiment

L'équipement est: Acheté Loué

Veillez prendre note des CONDITIONS de vente suivantes:

- Remise de 1% escompte, le 15 du mois suivant, net 30 jours.
- Toutes les factures marquées NET ne sont pas sujettes à la remise de 1%.
- Des frais d'intérêt de 1.5% par mois (18% par année) seront facturés aux comptes qui sont en souffrance de plus de 30 jours.
- En cas de non-paiement, le client accepte par la présente de payer à Acadia une somme égale à 15% du montant réclamé pour couvrir les frais de recouvrement et les frais juridiques pour recouvrir les sommes impayées.

J'ai lu et j'accepte toutes les conditions de vente ci-dessus.

J'accepte également de garder mon compte à l'intérieur des limites de crédit prescrites.

Montant Du Crédit Mensuel Requis: _____ \$

Signature Autorisée: _____ **Titre:** _____

Nom De La Personne Autorisée En Lettres Moulées: _____

DISTRIBUTION

ACADIA

CONVENTION D'OUVERTURE DE COMPTE

LE DEMANDEUR CONVIENT QUE LES CONDITIONS DE CREDIT SERONT LES SUIVANTES

1. Les comptes sont exigibles dans les 30 jours suivant la date d'achat.
2. Les biens demeurent la propriété de Distribution Acadia jusqu'à ce qu'ils soient payés au complet. Ils ne peuvent être offerts comme garantie ou sûreté à une banque ou un créancier.
3. Il faut obtenir une autorisation écrite avant de retourner les biens pour recevoir un crédit. Les biens retournés seront soumis à des frais de manutention et de restockage.
4. Le client s'engage à payer à Acadia le prix des produits dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la facture. A défaut, un intérêt égal à 18% par année, 1.5% par mois, s'applique à ces montants impayés et devient exigible et payable jusqu'à ce qu'il soit payé.
Sur réception de toute mise en demeure pour la perception de toute somme due par le Client à Acadia, le client accepte par la présente de payer à Acadia une somme additionnelle égale à 15% du montant réclamé dans une mise en demeure, telle somme additionnelle devant servir à indemniser Acadia des frais de recouvrement ou les frais d'avocats.
5. Les affirmations du demandeur fournies dans la présente sont exactes et le client certifie que le contenu de la présente Demande de crédit est vrai, et convient que ces renseignements seront utilisés par Distribution Acadia pour accorder un crédit.
6. Le demandeur autorise Distribution Acadia à obtenir de l'information sur le crédit.
7. Tous les chèques retournés sont soumis à des frais de retour de 20 \$.
8. Aucune indulgence ou oubli de la part de Distribution Acadia relativement à un défaut du client à l'égard de l'une ou de l'autre de ses obligations en vertu des présentes ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits de Distribution Acadia d'intenter toute procédures judiciaires contre le client ni considéré comme un consentement à accorder un délai de paiement au client ni ne pourra être interprété comme une acceptation tacite à une modalité de paiement sur paiement.

DATE: _____

NOM DE L'ENTREPRISE: _____

SIGNATURE: _____

NOM DE LA PERSONNE AUTORISEE EN LETTRES MOULEES: : _____

CAUTION

Je soussigné, _____, domicilié au _____ intervient à la présente convention pour me porter caution personnelle et solidaire avec le Client de toute somme due, ou qui peut devenir due à Acadia, en capital et intérêts et renonce au bénéfice de division et de discussion. La présente caution n'est pas consentie en raison de la fonction que j'exerce et, je renonce à invoquer l'article 2363 C.c.Q.

Et j'ai signé, le

, personnellement

Date